

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 2 février 2018**

**L'an deux mille dix huit, le 2 février 2018, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean BOINET, Maire.**

**Date de la convocation** : le 26 janvier 2018

Nombre de Conseillers en exercice: 15

**Conseillers présents** : Mesdames Janine AGIER, Jeanne-Marie AMOREIRA, Marie-Claude AVELINO, Mireille DURAND, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Audrey PAREL et Messieurs Gérard BRETTE, Jean-Paul BRETTE, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean Claude TALBERT et Fernand ZANETTI,

**Conseillers absents excusés** : Monsieur Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

**Désignation du secrétaire de séance** : Mme Sandrine LETOQUIN est désignée

**Approbation du compte rendu du Conseil municipal 19 décembre 2017** :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans observation.

**I) Travaux**

***I. 1) Equipement sportif : Bâtiment-vestiaires : modification du plan de financement***

Le Maire informe le Conseil qu'il a constitué le dossier de la demande de subvention au Conseil départemental.

Accompagné de Mr. ZANETTI, il a rencontré les services du Département pour validation du dossier avant l'envoi officiel. Il s'avère que le coût de la voirie et des abords peut être inclus dans le montant de l'opération, ce qui entraîne une modification du plan initial de financement.

Le Maire rappelle qu'il était envisagé de présenter les « abords et la voirie » dans un dossier PAB, mais qu'il est plus intéressant de l'intégrer dans le dossier présenté au titre des installations sportives.

Le plan de financement s'applique donc au bâtiment –vestiaire pour un montant de 310 788 € et aux abords-voirie pour un montant de 122 343 € soit un total de 433 131 € pour l'ensemble de l'opération, les critères de subventions restant inchangés.

***Le Conseil, à l'unanimité accepte le nouveau plan de financement pour un montant de 433 131 €.***

**II) Equipement informatique**

Le Maire rappelle les difficultés rencontrées depuis la mise en service de l'ordinateur fourni par la Sté Rex-Rotary.

Il en présente les caractéristiques :

- DELL optiplex 3050 - Processeur Intel Pentium - 4 Go de mémoire – Clavier – Souris.
- Pack Microsoft Office Home 2016 – Antivirus de base.

L'ensemble, qui correspond à un coût commercial estimé à environ 1200 €, a été acquis par location sur 5 ans pour un coût total à terme de 3930 €,

Compte tenu des ennuis récurrents et d'une maintenance non satisfaisante, le maire informe le Conseil qu'il a demandé un audit.

Il présente les grandes lignes du rapport :

- Le matériel nous a été livré sans analyse préalable des usages et des besoins de la mairie. Nous avons fait confiance au vendeur.
- Il s'avère que l'ordinateur livré est sous-dimensionné, inadapté aux besoins professionnels de la mairie et il ne nous a été proposé ni protection ni système de sauvegarde.

Le même rapport définit les caractéristiques du matériel qui aurait dû nous être proposé :

- Ordinateur avec un processeur I 5, un disque dur SSD 250 Go, un disque dur SATA 2 To et un système d'exploitation Windows 10 Pro.
- Pour la sécurité : l'installation soit de deux onduleurs 400 VA pour chaque PC, soit de préférence l'installation d'un onduleur rackable 19" de 600 VA mini.
- Pour la maintenance : infogérance des postes, sauvegarde des données sur un disque dur de 2 To et la sauvegarde chiffrée des données sur un datacenter déportée, en cas de crash, de vol ou d'attaque du système informatique de la mairie.

Devant cette situation, la maire rappelle que nous avons besoin de deux postes devant travailler en réseau : un poste principal répondant aux critères ci-dessus et un poste secondaire en client du premier.

Il propose, dans un premier temps, de s'équiper d'un poste principal avec protections et sauvegardes et de garder en poste secondaire la machine de ménage fournie par Rex Rotary.

Messieurs GUILLOT et TALBERT font remarquer le rapport de 1 à 3 constaté entre le prix commercial de la proposition Rex-Rotary et son coût global au terme des 5 ans.

Mesdames AVELINO, PAREL et LETOQUIN, propose de prendre l'attache du service juridique de notre assurance pour étudier la possibilité de dénoncer le contrat.

Devant les difficultés de services qu'il a fallu assumer, les risques encourus et de plus, ce qu'il considère comme un abus de confiance, le maire prendra l'attache de notre assurance, mais aussi de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'Association des Maires Ruraux de la Corrèze (AMR 19).

Il informe le Conseil qu'il a déjà demandé à la société de leasing CM-CIC la facture de Rex-Rotary. Il n'a pas reçu de réponse à ce jour.

Sur l'hypothèse de réactualiser notre équipement comme initialement prévu, le maire présente deux possibilités proposées par un prestataire spécialisé :

- Soit la location-maintenance sur 20 trimestres pour 158 € H.T par mois
- Soit l'achat des matériels, logiciels – pour 3038 € H.T. - complétés par un contrat de maintenance et de sauvegardes locale et déportée pour 840 € H.T. / an

***Le Conseil à l'unanimité, opte pour la solution de l'achat et du contrat de maintenance.***

### **III ) Affaires scolaires :**

Le Maire rappelle que nous devons définir les orientations et l'organisations des "rythmes scolaires" pour la rentrée 2018.

Deux possibilités existent : soit le maintien à 4 1/2 j de l'organisation actuelle, soit le retour à 4 jours de l'organisation ancienne.

Il informe le Conseil qu'il était intervenu en Conseil communautaire pour proposer d'être cohérents entre communes ayant une école. Le message a bien été compris puisque chaque commune a décidé chacun dans son coin de sa future organisation.

Le Maire rappelle que trois partenaires sont concernés : les élus, les enseignants et les parents d'élèves. Il rappelle aussi que le Conseil d'école doit donner son avis.

Le Maire propose d'engager une enquête auprès des parents d'élèves pour connaître la tendance de leur souhait. Il précise que le prochain Conseil d'école est prévu le 1er mars 2018 et que la question des "Rythmes scolaires" sera à l'ordre du jour.

***Le Conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition du Maire et décide de suivre l'avis du Conseil d'école***

---